

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2023-1-12-6

Séance du jeudi 9 février 2023

LIAISON RD83-RD829 À BENFELD-SAND. ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DUP ET ENQUETE PARCELLAIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

EXCUSE :
STRAUMANN Eric

ABSENTS :
DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique notamment les dispositions relatives à l'utilité publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CP/2017/456 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 6 novembre 2017 relative à la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la RD83,
- VU la délibération n° 2022-093 du 29 juin 2022 de la Communauté de communes du canton d'Erstein relative à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire,
- VU la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 21 décembre 2017 conclue entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le Département du Bas-Rhin,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Centre Alsace et équité territoriale du 23 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'engagement par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de la procédure conjointe de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire de l'opération de liaison entre la RD 1083 et la RD 829 à Benfeld et Sand ;
- Autorise le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à :
 - solliciter auprès de Madame la Préfète du Bas-Rhin l'ouverture concomitante et conjointe de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération de liaison entre la RD83 et la RD829 à Benfeld et Sand et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité,

- engager la procédure d'expropriation pour les parcelles restant à acquérir sur la commune de Benfeld.

M. Denis SCHULTZ, en tant que Vice-président au sein de la Communauté de Communes du Canton de Erstein et Maire de la Commune de Sand, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention